Conseil municipal du mardi 15 octobre 2024 COMPTE-RENDU INTERNET

DE202410-578 Fermages : Renouvellement des baux

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal les différents baux octroyés sur des terrains communaux par Ludovic BORNET, Muriel DUFOUR, Céline ANTOINET et Philippe REYDELLET. Chacun des baux étant arrivés à terme, il convient de les prolonger par avenant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

VALIDE les avenants de prolongation des baux de MM. BORNET, REYDELLET et Mmes DUFOUR et ANTOINET,

AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires et à encaisser les sommes correspondantes.

DE202410-579 Demande de subvention au SDIS pour acquisition de matériel

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'il a été acheté des fournitures (matériel et vêtements) pour le CPI de Vandeins pour la somme totale de 4 654,84 € Une demande de subvention sera faite au SDIS de l'Ain pour ces équipements.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité ;

- VALIDE la demande de subvention auprès du SDIS de l'AIN pour un montant d'achat de fournitures de 4 654.84 € TTC

DE202410-580 Adhésion au contrat d'assurance des Risques Statutaires

Le Maire rappelle :

qu'en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents, en application de l'article 26 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et du Décret n° 86-552 du 14 mars 1986

Le Maire expose :

 que le Centre de Gestion a communiqué à la Commune/Établissement les résultats la/le concernant.

Le Conseil, après en avoir délibéré :

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ; non encore codifié ;

Vu le Décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ; **Décide**

Article 1er: d'accepter la proposition suivante :

Assureur: CNP Assurances

Courtier: WTW

Durée du contrat : 4 ans (date d'effet au 01/01/2025).

Préavis : contrat résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 6 mois.

Risques garantis:

- Décès
- Congé pour invalidité temporaire imputable au service
- · Longue maladie, maladie longue durée
- Maternité y compris congés pathologiques / Adoption / Paternité et accueil de l'enfant
- Maladie ordinaire ou temps partiel pour raison thérapeutique sans arrêt préalable à l'expiration d'une période de franchise mentionnée à l'acte d'engagement
- Temps partiel pour raison thérapeutique consécutif à un arrêt, mise en disponibilité d'office pour raison de santé, infirmité de guerre, allocation d'invalidité temporaire
- Maintien du demi-traitement pour les agents ayant épuisé leurs droits à prestations

Conditions: (garanties/franchises/taux)

Garanties IJ 100%

Collectivités employant jusqu'à 9 agents affiliés CNRACL					
GARANTIES ET FRANCHISES	TAUX	CHOIX*			
Tous les risques, avec une franchise de 15 jours sur l'ensemble des arrêts (sauf maternité sans franchise)	6.50%	Х			
Tous les risques, avec une franchise de 30 jours sur l'ensemble des arrêts (sauf maternité sans franchise)	5.75%				

Garanties IJ 90%

Collectivités employant jusqu'à 9 agents affiliés CNRACL				
GARANTIES ET FRANCHISES	TAUX			
Tous les risques, avec une franchise de 15 jours sur l'ensemble des arrêts (sauf maternité sans franchise)	5.92%			
Tous les risques, avec une franchise de 30 jours sur l'ensemble des arrêts (sauf maternité sans franchise)	5.24%			

Risques garantis:

- Congé pour invalidité imputable au service
- Grave maladie
- Maternité (y compris congés pathologiques) / Adoption / Paternité et accueil de l'enfant
- Maladie ordinaire à l'expiration d'une période de franchise mentionnée à l'acte d'engagement
- Reprise d'activité partielle pour motif thérapeutique

Conditions: (garanties/franchises/taux)

AGENTS I.R.C.A.N.T.E.C

Garanties IJ 100%

GARANTIES ET FRANCHISES	TAUX	CHOIX*
Tous les risques, avec une franchise de 15 jours par arrêt en maladie ordinaire	1.10 %	Х
Tous les risques, avec une franchise de 30 jours par arrêt en maladie ordinaire	1.00 %	

Garanties IJ 90%

GARANTIES ET FRANCHISES	TAUX	CHOIX*
Tous les risques, avec une franchise de 15 jours par arrêt en maladie ordinaire	0.99 %	
Tous les risques, avec une franchise de 30 jours par arrêt en maladie ordinaire	0.90 %	

Article 2 : d'autoriser le Maire à signer les conventions en résultant.

Questions diverses

- refaire la cour. Ce devis s'élève à un montant de 16 992€ TTC. Les élus ne donneront pas une suite favorable à ce devis, trop couteux ces travaux seront réalisés par l'agent communal.
- La banque alimentaire fait sa collecte du 22 au 24 novembre sur l'ensemble du Département, ils sollicitent les communes pour rechercher de bénévoles.
- Plusieurs usagers ont demandé si la collectivité offrait une participation au financement du permis de conduire. La commune n'a pas de ligne budgétaire prévue à cet effet
- Mme LANEYRIE Loïca, intervenante du Relais d'assistante maternelle, le vendredi matin, demande une modification de ses horaires de travail, au vu du passage plus tôt du car scolaire à 8h10 au lieu de 8h30. Cette décision a été prise en accord avec les assistantes maternelles, ce changement n'engendre aucune incidence pour la commune. Une réponse avec un avis favorable a été faite dans ce sens.
- Le montant de la TADE communiqué par Le Conseil Départemental de l'Ain s'élève à 33 967€, pour 2024. La répartition de ce fonds notifié par l'Etat est en diminution, nous avions budgété un montant supérieur de 11 000€
- La hotte de la salle des fêtes a été révisée et nettoyée pour un montant de 504.36€ ttc devis de Dombes
 Hotte Nettoyage, ainsi que la VMC de la mairie et de l'école pour 1 016.34€ ttc.
- ☞Le SIEA a lancé une étude de géolocalisation de notre éclairage public pour faire un repérage de notre éclairage public. Notre prestataire est IRE 01, un marquage au sol avec de la peinture éphémère sera effectuée.
- TM. FORESTIER Fabrice nous sollicite pour échanger sur la situation de désert médical sur notre territoire. Il pourrait proposer une solution permettant un contact immédiat à des médecins, via une cabine connectées et autonome. Mme Le maire va le rencontrer prochainement.
- Les tarifs de la salle des fêtes n'ont pas été révisés depuis un certain temps. Est-ce qu'il ne faudrait pas revoir notre délibération et la clarifier. La commission bâtiment se penchera prochainement sur ce sujet.
- La FNACA nous remercie pour la subvention.
- La télé relève des compteurs d'eau, va être mis en place sur la commune, des courriers SOGEDO vont être envoyés pour prévenir les usagers.

Examen des dossiers d'urbanisme par la commission :

- 1 dossier de DIA pour la vente DESCHAUD René en faveur de M. MORONNOZ Eric
- « 2 Route de la Mairie »
- 1 dossier de DIA pour la vente POCHON Jeanine en faveur de KLP Investissement
- « 44 Chemin de Beauvet »

Compte-rendu

- L'AG du SIVOSS le mardi 8 octobre
- L'AG de B2MV le lundi 14 octobre
- L'AG de la MARPA le lundi 14 octobre
- Commission de la CLECT le lundi 14 octobre
- L'AG de la Boule Joyeuse de l'Irance le vendredi 4 octobre
- L'AG du Comité cycliste le vendredi 11 octobre
- De l'AG de la garderie & cantine le lundi 23 septembre

Invitations à venir

- De la Région Auvergne Rhône Alpes le jeudi 17 octobre à partir 9h30
- De l'AMF le vendredi 18 octobre Jean-Yves FLOCHON
- De la Chambre Interdépartementale des notaires de Lyon, le vendredi 18 octobre
- Du CAUE de l'Ain
- De l'EPF de l'Ain vendredi 6 décembre 11h00 à Alimentec

La séance est levée à : 23h05

Le prochain conseil sera le : le mardi 19 novembre à 19h00